

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, DU PERSONNEL ET DES PROJETS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'achat d'équipements, le versement de subventions ou de contributions financières portent sur les activités suivantes :

1° la mise en œuvre des dossiers du Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec et de son plan d'action;

2° les activités de consultation, de rédaction, de production de documents, de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données et le soutien logistique en matière d'aménagement et d'environnement;

3° la révision de la réglementation et la formation reliée;

4° l'amélioration du processus de mise en œuvre du Schéma;

5° les activités d'acquisition, de traitement, d'analyse et de diffusion d'informations sur l'état du territoire.

2. Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, du personnel ainsi que les projets décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 800 000 \$.

TOTAL : 800 000 \$

Annexe préparée le 8 juillet 2021 par :

Sylvie Anne Garceau
Conseillère en gestion financière
Service de planification de l'aménagement et
de l'environnement